



# FICHE DE CANDIDATURE

Election au Conseil d'administration du CNOSF

Assemblée générale du CNOSF | 15 septembre 2025

**Candidat au titre des représentants des membres de catégorie 2, 3, 4 ou 5**

**Je soussigné(e) :** Gilles Lecocq

**Né(e) le :** 16 septembre 1955

**Rattaché(e) à la catégorie (cocher) :**

- Fédérations sportives nationales (cat.2)
- Fédérations multisports ou affinitaires (cat.3)
- Fédérations scolaires ou universitaires (cat.4)
- Membres associés (cat. 5)



**Structure parrainant la candidature<sup>1</sup> :** Comité Français Pierre de Coubertin

**Eventuelle fonction au sein de la structure :** Vice-Président en charge du pôle Culture

**Autres mandats électifs accomplis et fonctions occupées dans le domaine sportif :**

Société Française de Psychologie du Sport, Administrateur, 1999/2010.  
Société Française de Psychologie, Vice-Président, 2003/2010  
Société Française de Psychologie, Secrétaire-Général, 2010/2018  
Société Francophone de Philosophie du Sport, Vice-Président, 2013/2020  
Société Francophone de Philosophie du Sport, Président, 2020/2024  
Société Francophone de Philosophie du Sport, Vice-Président, 2024/2028  
Comité Français Pierre de Coubertin, Vice-Président, 2021/2024 & 2024/2028

<sup>1</sup> Un candidat a la possibilité d'être parrainé par sa structure de rattachement.

**Reconnais, en signant le présent document, que je certifie jouir de mes droits civils et n'être sous l'effet d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance qui s'opposerait à l'exercice de mes fonctions ou à mon inscription sur les listes électorales.**

**Expression libre :**

Ma candidature, parrainée par le Comité Français Pierre de Coubertin, au Conseil d'administration du CNOSF, s'inscrit dans une perspective qui s'appuie sur des expériences significatives vécues avec des générations d'athlètes, depuis la tenue du 12<sup>e</sup> Congrès Olympique qui a eu lieu en 1994 à Paris. Ces générations ont vécu dans leurs corps les effets retardés d'un triptyque « Excellence-Excès-Exclusion ». En tant que psychologue du sport j'ai ainsi fréquenté une sorte de « Cour des Miracles », au contact de quelques « Gueules Cassées » et de quelques « Espoirs Déçus » qui n'ont pas eu le sentiment de vivre pleinement leurs passions liées à une histoire de vie sportive.

Or ces athlètes reconnaissent après-coup que leurs expériences sont devenues un moment de référence dans la mesure où elles ont découverts deux versants d'une même médaille : le versant où une personne excellente est en proie à des vulnérabilités psychosociales et le versant où une personne vulnérable éprouve les bienfaits d'une résilience qui la conduit vers de nouvelles formes d'excellence.

A partir de ces deux versants dont l'un ne va pas sans l'autre, la prise en compte de la santé mentale des athlètes et de leur bien-être est une priorité qu'il convient de ne pas occulter dans une démarche olympique d'éducation qui donne de la valeur à une éducation à la santé et au mieux-être des athlètes et des éducateurs-entraîneurs.

Dans un souci d'éclairer cette priorité, ma candidature s'inscrit autour de la mise en perspectives de quatre objectifs complémentaires :

- Promouvoir les valeurs interculturelles contemporaines de l'olympisme et du paralympisme, héritées de la vision des fondateurs du Mouvement olympique et adaptées à quelques enjeux sociétaux contemporains majeurs.
- Développer une réflexion collective à propos des caractéristiques de l'évolution d'un nouvel humanisme du sport pour la période 2024/2028. Cette réflexion collective s'inscrira utilement en résonance avec ce que le CNOSF avait déjà initié en 1994, à la suite du 12<sup>e</sup> Congrès olympique, celui du « Centenaire et de l'Unité », à propos du devenir de l'humanisme du sport, après un siècle d'olympisme.
- Reconnaître les trois piliers qui assurent les fondations d'un développement humain durable et d'une écologie corporelle au sein des cultures sportives et des cultures olympiques : le Sport, la Santé et l'Education.
- Accompagner de nouvelles formes de partenariats en vue d'une croissance mutuelle des institutions sportives et des institutions éducatives qui favorisent, sans discrimination, le mieux-être des personnes qui pratiquent des activités physiques, des plus jeunes aux plus âgées.

Être héritier d'une Symphonie olympique heureusement inachevée ne va pas de soi, sauf à faire résonner ENSEMBLE les sonorités du Sport, de la Santé et de l'Education au sein de cultures sportives et olympiques multiples. Les mélodies symphoniques associées à ces résonances supposent la déclinaison de plusieurs formes de dialogues intergénérationnels et interculturels.

C'est dans ce sens que ma candidature s'inscrit dans une opportune nécessité d'entretenir des liens riches en promesses entre le CNOSF, le le CIO et le CIP pour faire d'une éducation olympique universelle une réalité sans cesse à identifier autour de plusieurs perspectives nationales et de plusieurs enjeux internationaux.

### **Reconnais, en signant le présent document :**

- Que le CNOSF est autorisé à reproduire et diffuser la présente fiche de candidature ainsi que tout document joint (à l'exception du formulaire de contact) au dossier de candidature sur tous supports pour toute la durée de l'Olympiade, et je garantis avoir tous les droits à cet effet.
- Être informé que des données personnelles sont collectées dans la présente fiche de candidature par le CNOSF, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) Personnelles n°2016/679 et à la Loi informatique et libertés n°78-17. Ces données sont collectées dans le cadre de ma candidature au Conseil d'administration du CNOSF, pour le mandat 2025-2029, conformément à ses dispositions statutaires. Le CNOSF présente donc un intérêt légitime à traiter ces données. Ces données feront l'objet d'un traitement informatique, par le CNOSF responsable du traitement. Elles seront destinées au Comité de déontologie du CNOSF. Les données personnelles relatives aux candidatures sont conservées pendant un délai de 5 ans à compter de la clôture du processus électoral, indépendamment de l'acceptation ou du rejet de la candidature. Ce délai est justifié par le délai de prescription de 5 ans en matière de responsabilité civile (article 2224 du Code civil), permettant de répondre à d'éventuels recours ou contestations liés à la validité du processus électoral. Passé ce délai, les données sont supprimées ou anonymisées, sauf en cas de contentieux en cours. Les données pourront également être transmises à des sous-traitants, notamment pour l'hébergement et la fourniture de solutions logicielles, dans le but de garantir l'exécution du service. Ces données personnelles ne feront l'objet d'aucun usage commercial. Je bénéficie concernant ces données, du droit d'accès, du droit de rectification ou d'effacement, de modification de ces données en cas d'informations incorrectes, du droit d'opposition, du droit à limitation du traitement de ces données, pour des raisons tenant à ma situation particulière. Ces droits peuvent être exercés directement par courrier adressé au CNOSF situé au 1 avenue Pierre de Coubertin, 75013 Paris ou par courriel à [dpo@cnosf.org](mailto:dpo@cnosf.org). En cas de non-respect de mes droits, il est également possible de saisir la CNIL, via son site internet ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr))

**Fait à** Cormeilles en Parisis  
**Le** 10/8/25

**Signature**





# FORMULAIRE DE PARRAINAGE

Election au Conseil d'administration du CNOSF

Assemblée générale du CNOSF | 15 septembre 2025

- Chaque membre du CNOSF ne peut parrainer qu'une candidature (un membre ayant déjà parrainé la candidature d'un administrateur élu et actuellement en poste ne peut plus exercer ce droit).
- Une candidature ne peut être parrainée que par un membre de la catégorie correspondante.
- Il est possible pour un candidat d'être parrainé par sa propre structure.
- Le pouvoir de parrainage est subordonné à la condition que le membre ait procédé au renouvellement de ses dirigeants pour l'Olympiade en cours et qu'il soit en situation d'exercer son droit de vote lors de l'Assemblée générale.
- Ce parrainage doit être intégré au dossier adressé par le candidat au plus tard le 16 août 2025, cachet de La Poste faisant foi.

**Je soussigné(e) :** Bernard Maccario

**Président(e) de** Comité français Pierre de Coubertin

, structure relevant

**de la catégorie (cocher) :**

- Fédération sportive nationale (cat.2)
- Fédération multisport ou affinitaire (cat.3)
- Fédérations scolaire ou universitaire (cat.4)
- Membre associé (cat. 5)

**Certifie que ma structure a procédé au renouvellement de ses dirigeants élus pour l'Olympiade en cours le** 5/12/24

**Parraine la candidature de** Gilles Lecocq

**au Conseil d'administration**

**pour la mandature 2025-2029, présentée au titre de la catégorie des (cocher) :**

- Fédérations sportives nationales (cat.2)
- Fédérations multisports ou affinitaires (cat.3)
- Fédérations scolaires ou universitaires (cat.4)
- Membres associés (cat. 5)

**Fait à** Paris

**Le** 30/7/25

**Signature de la Présidente/du Président et  
cachet de la structure précédés et de la  
mention manuscrite « bon pour parrainage »**

Bon pour parrainage